

**PROJET N°1 : DEROULE DE LA FORMATION
ADAPTER SON BENEVOLAT A LA SPECIFICITE PENITENTIAIRE**

Horaires	1er jour : Ecoute et Accompagnement de la personne détenue	Intervenants
09h00 - 9h30	Accueil, recueil des attentes, définition des objectifs	ANVP
9 h30 10h45	Accompagnement de la personne détenue : qui est-elle : diversités et points communs – ses besoins : reconnaissance, dignité, parole libérée, espérances, repères sociaux, reprendre confiance	ANVP / Associations d'aide à l'écoute de personnes en difficultés/ professionnels
10 h 45 11 h 30	Le visiteur de prison : qui est-il : citoyenneté, missions, objectifs – qu'apporte-t-il : informations relatives aux démarches administratives, enseignement d'un savoir, accompagnement à la reconstruction	Idem
11 h 30 13 h 00	La fonction de visiteur : l'approche relationnelle de la personne incarcérée, entretenir et approfondir la relation, les erreurs à éviter, mise en situation et jeux de rôles	Idem
13h00/ 14h00	Repas en commun	
14h00 15 h 30	Identification des besoins et comment y répondre : besoins des personnes en difficulté –pyramide de Maslow, BDR, attitudes de porter	Idem
15h 30 16 h 45	Exercices pratiques et jeux de rôles Apports théoriques : les conditions de l'entretien –matérielles et physiologiques, psychologiques	Idem
16h45 / 17h	Point de situation sur les attentes à l'issue de cette première journée du module	L'ensemble des intervenants
Horaire	2ème jour : Ecoute et Accompagnement de la personne détenue (suite)	Intervenants
09h00 - 9 h30	Bilan J-1 pour rappel et recadrage éventuel	ANVP / Associations d'aide à l'écoute de personnes en difficultés/ professionnels
9 h 30 12h45	Les 4 étapes du processus d'accompagnement : créer un lien de confiance (développer sa capacité d'accueil, démontrer du respect, rester authentique) Ecouter et observer (reconnaître et distinguer les aspects informatifs et affectifs d'un message verbal, décoder le « non verbal ») Démontrer de la compréhension empathique (l'empathie, la compréhension empathique ou attitude compréhensive, favoriser l'expression des sentiments)	Idem
12 h 45 13 h 45	Repas en commun	
13 h 45 14 h 45	Faire spécifier le besoin : poser les questions, choisir le moment propice, la reformulation.	Idem
14 h 45 16 h	Exercices pratiques individuels puis analyse collective pour déterminer les limites de l'écoute et de l'accompagnement : les limites inhérentes au visiteur, limites inhérentes à la personne détenue	Idem
16 h 15 17 h	Peut-on s'imposer des limites ? (exercice collectif)	Idem
17h / 17h30	Remise de fiches d'évaluation aux participants et fin de la journée	L'ensemble des intervenants
Horaires	3ème jour : Le monde pénitentiaire	Intervenants
9 h - 9 h15	Accueil, présentation	AP/ANVP

**PROJET N°1 : DEROULE DE LA FORMATION
ADAPTER SON BENEVOLAT A LA SPECIFICITE PENITENTIAIRE**

9 h 15 10 h 45	L'Organisation des établissements pénitentiaires Structure : différents types d'établissements, leur fonctionnement, organigramme et fonctions, contextes de surveillance et organisation de la détention, interconnaissance des différents intervenants : services déconcentrés et associations	AP (SPIP et Personnel de surveillance)
11 h 12 h 30	Le parcours judiciaire et pénitentiaire de la personne détenue Du mandat de dépôt à la levée définitive de l'écroû : l'entrée en prison, le procès, la vie en détention, l'accès aux droits sociaux - <i>activité professionnelle, protection de la santé, droit à un hébergement</i> - la sortie de prison et les mesures de contrôle imposées à la personne détenue à l'issue de sa peine d'emprisonnement, les procédures d'aménagement de peine	AP (SPIP et Personnel de surveillance)
12h 30 / 13h15	Repas en commun	
13 h 15 16 h 30	L'ANVP et le visiteur de prison: Présentation des fondamentaux de l'association qui régissent le rôle et la mission du visiteur de prison : charte, déontologie, projet associatif, convention AP/ANVP Définition du cadre d'intervention : l'accès à l'établissement et le déroulement des visites (durée, fréquence, relation visiteur/SPIP), le visiteur et les activités en détention : l'ASCS, le comité consultatif des activités Etude de cas	ANVP
16h30 / 17 h	Bilan de la journée, fiche d'appréciations	L'ensemble des intervenants

Horaires	4ème jour : Formation juridique (niveau 1)	Intervenants
8 h 45 - 9 h15	Accueil, rappel 1^{ère} journée et réponses aux questions	ANVP
9 h 30 10 h 30	Approche du monde judiciaire français Les différentes juridictions : compétences et fonctions ; les principaux acteurs de la justice pénale (magistrats, parquet, avocats, huissiers) ; présentation sommaire du code pénal et du code de procédure pénale	Avocats, magistrats, enseignants en droit ANV
10 h 30 12 h	De l'infraction à la condamnation La phase précédant le procès (garde à vue, comparution immédiate et débat contradictoire), le procès devant le tribunal correctionnel -délits, déroulement du procès, peines principales correctionnelles, les recours	Avocats, magistrats, enseignants en droit ANVP
12 h / 13 h 15	Repas en commun	
13h30 15 h	De l'infraction à la condamnation (suite) Le procès devant la cour d'assise –les crimes, le déroulement du procès, les peines principales criminelles, les recours (l'appel, l'opposition, la cassation, la révision)	Avocats, magistrats, enseignants en droit ANVP
15h 16 h 30	La récidive La notion de récidive et les conséquences	Avocats, magistrats, enseignants en droit, ANVP
16h30 / 17h	QCM et analyse des résultats, fiche d'appréciations	L'ensemble des intervenants
Horaires	5ème jour : Formation juridique (niveau 2)	Intervenants
9 h	L'exécution de la peine	ANVP

**PROJET N°1 : DEROULE DE LA FORMATION
ADAPTER SON BENEVOLAT A LA SPECIFICITE PENITENTIAIRE**

<p>9 h 15 10 h 00</p> <p>10 h 00 10 h 45</p>	<p>INTRODUCTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la notion de peine ; - la peine, critère de distinction des infractions ; - les grands principes : le principe de légalité, la non rétroactivité de la loi, la personnalisation de la peine, la prescription de la peine. <p>LA PRESENTATION DES PEINES :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les peines criminelles : les peines principales, les peines complémentaires. Les peines correctionnelles : les peines principales, les peines de substitution. Les peines contraventionnelles. 	<p>Intervenants professionnels</p>
<p>10 h 45 12 h 15</p>	<p>LE PRONONCE ET LA PERSONNALISATION DE LA PEINE/</p> <p>Dans le sens de l'aggravation : la récidive, la réitération. Dans le sens de l'atténuation : le sursis, la contrainte pénale, la dispense de peine, l'ajournement de peine.</p>	<p>Idem</p>
<p>12h15 / 13h15</p>	<p>Repas en commun</p>	
<p>13 h 30 14H30</p> <p>14 h 30 15H30</p>	<p>L'AMENAGEMENT DE LA PEINE :</p> <p>Les intervenants. Les mesures quasi juridictionnelles d'aménagement des peines : les réductions de peines, les permissions de sortir, les autorisations de sortir sous escorte.</p> <p>Les mesures de quasi liberté ou de quasi détention : le placement à l'extérieur, la semi-liberté, le place sous surveillance électronique.</p> <p>Les mesures d'aménagement du temps de peine : le fractionnement, la suspension.</p> <p><u>La libération conditionnelle.</u></p>	<p>Idem</p>
	<p>Pause</p>	<p>Idem</p>
<p>15 h 45 16 h 30</p>	<p>Les mesures d'aménagement du temps de peine : le fractionnement, la suspension. <u>La libération conditionnelle.</u></p>	<p>Idem</p>
<p>16h45 / 17h15</p>	<p>Bilan de la journée, fiche d'appréciation et QCM Dossier documentaire remis à chaque participant</p>	<p>L'ensemble des intervenants</p>